

FICHE DE CONSTATS

Exploitant : GFA de Testavin – Château de Thouar

Lieu de constat : Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) illégale »– commune du Muy

Date de l'inspection : 14 avril 2021

N°	Prescriptions contrôlées	Constats	Non-conforme	Susceptible de mise en demeure
1	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté préfectoral de mise en demeure du 04/09/2017 pris en application de l'article L171-7 du code de l'environnement, de régulariser la situation administrative de ses installations dans un délai maximum de quatre mois, soit en déposant un dossier de demande d'enregistrement conformément aux dispositions des articles R.512-46-2 à R.512-42-6 du code de l'environnement, soit un procédant à la cessation définitive d'activité et à la remise en état du site conformément aux dispositions des articles R.512-46-25 à R.512-46-28 du code de l'environnement. 	<p><u>Rappel de la situation :</u></p> <p>Par courrier du 27 septembre 2017, le GFA de Testavin a notifié à Monsieur le Préfet son intention de cesser les activités de stockage illégale de déchets inertes et de procéder à la remise en état des parcelles BE86 et BE129.</p> <p>Le GFA de Testavin a ensuite transmis à nos services un diagnostic environnemental de la qualité des remblais réalisé par le bureau d'étude Ginger Burgeap.</p> <p>Le résultat des analyses qui ont été réalisées suite aux sondages du 22/11/2017 mettent en évidence d'un point de vue sanitaire pour la parcelle Nord, des impacts en métaux (plomb et arsenic) qui sont situés entre la surface et 2 mètres de profondeur. Les impacts sont situés au droit des sondages PM11 (0,5-1m) et PM13 (0-0,5m)L La surface de terres présentant un impact en métaux est estimée à 200m² sur la base de 2 mailles de 10mx10m. Ils sont susceptibles de générer un risque sanitaire par envol, pour d'éventuels usagers pour les voies ingestion et inhalation de poussières de sols.</p> <p>Sur la base des constats émis à l'issue de ce diagnostic, <u>nos services ont demandé à l'exploitant de faire établir un plan de gestion pour choisir une stratégie de gestion des matériaux impactés sur la parcelle Nord.</u></p> <p>Ce dernier qui nous a été transmis en date du 16/09/2020 proposait notamment :</p> <p><u>Pour la parcelle Nord</u></p> <p>Le confinement des terres par recouvrement (apport de terres saines).</p> <p>Nota : À la fin des travaux, un dossier de récolement devra être établi et comprendra à minima un relevé topographique précis de la zone de confinement ainsi que son volume.</p>		

N°	Prescriptions contrôlées	Constats	Non-conforme	Susceptible de mise en demeure
		<p><u>Pour la parcelle Sud</u></p> <p>Un relevé topographique des zones impactées sera également établi. Ces dossiers de récolement seront joints à tous les actes notariés liés à chacune des parcelles.</p> <p>L'exploitant nous a informé par courrier du 06/04/21 que les travaux avaient été réalisés (photos jointes). Un voile géotextile a été posé sur chacune des 2 zones impactées suivi d'un recouvrement d'une couche de terres saines prélevées sur le domaine.</p> <p><u>Constats réalisés (examen des documents transmis et visite du site) :</u></p> <p>Nous avons constaté la réalisation effective des travaux sur les 2 zones impactées.</p> <p>Les documents qui nous ont été transmis ne comprennent pas la réalisation de relevés topographiques des zones Nord et Sud comme cela a été préconisé par le bureau d'études Burgeap dans son rapport référencé CSSPSE205051/RSSPSE11083-01 du 16/09/2020 .</p>		
	<p>Suites :</p> <p>Le GFA de Testavin doit faire réaliser :</p> <p>- un relevé topographique précis de la zone de confinement de la zone Nord et indiquer le volume de terre de confinement mis en œuvre.</p> <p>- un relevé topographique précis des zones impactées de la zone Sud.</p> <p>Aussi, le rapport de travaux qui nous a été transmis devra être complété par ses relevés topographiques et joints à tous les actes notariés liés à chacune des parcelles.</p>		<p>Écart levé <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition de mise en demeure <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition d'arrêté complémentaire <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaires : /</p>	<p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p>